

L'université Paris-Diderot n'a pas toutes ses facultés

CE n'est plus une fac, c'est une annexe du palais de justice ! Depuis quelques mois, plusieurs bâtiments de l'université Paris-Diderot (27 000 étudiants), dans le XIII^e arrondissement, tremblent sur leurs bases. Ils

barreau

mettre aux jeunes avocats désargentés de louer à peu de frais un secrétariat et des bureaux décents. Trop cher, selon l'actuel bâtonnier !

Engueulade générale, insultes, tribunes rageuses, prises de position des candidats, reculades et petites manœuvres... Au milieu de la bataille, Charrière et Sur se rencontrent, et le premier, furieux, assène au second : « Pierre-Olivier, Claudel a écrit : "Le pire n'est pas toujours sûr." Et, moi, pourrai-je écrire un jour : "Le Sur n'est pas toujours pire" ? » Enfin un peu de douceur...

D. S.

font l'objet d'une multitude de recours et d'appels – visant à l'annulation des permis de construire et des autorisations d'ouverture. En cause : la sécurité (incendie, évacuation) des locaux, jugée déficiente par un des architectes et par une association d'étudiants. Pour l'instant, sur le papier, les juges leur ont donné raison...

En outre, le 19 juin, le rapporteur du tribunal administratif a réclamé l'annulation de l'autorisation d'ouverture d'un nouveau bâtiment. Cette fois, en raison de son manque de solidité ! Prévu pour accueillir de simples bureaux, il doit désormais recevoir des masses de profs et d'étudiants. Sauf que l'indispensable renforcement des structures porteuses n'a jamais été réalisé...

Direction maso

Depuis le début de ces chicanes judiciaires, la direction de la fac a toujours soutenu le constructeur (attaqué) de ces immeubles : le groupe Vinci. Elle n'est pas rancunière. En

2009, cette direction, aux côtés de l'Etat, de la Ville de Paris et de la région Ile-de-France, a signé avec Vinci un partenariat public-privé (PPP) plutôt dur à avaler. Alors que les travaux de construction de l'université étaient chiffrés à 108 millions, le contrat prévoyait que le paiement, acquitté par les partenaires publics, s'élèverait à 10 millions annuels durant... vingt-sept ans. Total : 270 millions, soit deux fois et demie le coût du chantier.

Coup de maître

Ce n'est pas tout. L'année suivante, la fac signait un avenant au contrat sidérant. Il stipulait que, en cas d'annulation de certains permis de construire sur le campus, les frais de remise aux normes des bâtiments seraient pris en charge par l'université elle-même, s'ils dépassaient 500 000 euros !

Une association plaignante, Diderot Transparence, vient de faire une stupéfiante découverte qui éclaire d'un jour nouveau la signature de ce contrat farces et

attrapes. L'avocat de la fac, Jérôme Pentecoste, conseiller de l'université lors des signatures du PPP puis de l'étrange avenant, avait, à l'époque, une autre casquette. Il conseillait également un duo formé par Thales et... Vinci, engagés dans un PPP avec l'armée de l'air concernant l'installation et la maintenance de réseaux de télécommunication.

Contacté par « Le Canard », l'avocat n'a pas souhaité s'exprimer sur ses « partenariats » personnels. Le maître n'en est pas à son coup d'essai. Il avait naguère assisté Bouygues (« Le Canard », 2/7/14), candidat à la construction du futur palais de justice de Paris et du prochain siège du ministère de la Défense. Simultanément, il prodiguait ses avis au département des Hauts-de-Seine pour choisir, en toute indépendance, un bétonneur pour l'édification de la Cité musicale dans l'île Seguin, à Boulogne-Billancourt. Prétendants : Bouygues, Vinci et GCC. Vainqueur : Bouygues...

Pentecoste avait alors con-

testé tout conflit d'intérêts, affirmant que « Le Canard » « prêt[ait] aux avocats un pouvoir qu'ils n'ont pas ». A se demander même pourquoi on rémunère leurs conseils.

Jean-François Julliard

PROJET DE TIMBRE GREC

